GRAND DAX AGGLOMÉRATION

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux de rénovation et de restructuration l'Office Intercommunal de Tourisme et du Thermalisme du Grand Dax (OITT) à Dax

Date et heure limites de réception des offres :
LUNDI 30 NOVEMBRE 2026 à 12:00

Communauté d'Agglomération du Grand Dax
20 Avenue de la Gare
CS10075
40102 DAX CEDEX
Tél : 05 58 56 39 40

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Travaux de rénovation et de restructuration l'Office Intercommunal de Tourisme et du Thermalisme du Grand Dax (OITT) à Dax
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	7
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
1.6 - Réalisation de prestations similaires 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 6
2.4.1 – Clause environnementale 6
2.4.2 - Clause d'engagement sur le respect mutuel et la lutte contre les comportements sexistes dans l'exécution du marché (axe social – Objectif 2 – Action 3 de la politique d'achats responsables du Grand Dax) 6
3 - Les intervenants 6
3.1 - Maîtrise d'œuvre 6
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 6
3.3 - Contrôle technique 6
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 7
4 - Conditions relatives au contrat 7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 8
6.1 - Documents à produire 8
6.2 - Présentation des variantes 10
6.3 - Visites sur site 10
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau 10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 11
7.1 - Transmission électronique 11
7.2 - Transmission sous support papier 13
8 - Examen des candidatures et des offres 13
8.1 - Sélection des candidatures 13
8.2 - Attribution des marchés 13
8.3 - Suite à donner à la consultation 14
9 - Echanges électroniques 15
10 - Renseignements complémentaires 15
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 15
10.2 - Procédures de recours 15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne des travaux de rénovation et de restructuration de l'Office Intercommunal de Tourisme et du Thermalisme du Grand Dax (OITT) à Dax, en site occupé.

Le bâtiment de L'Office Intercommunal de Tourisme et du Thermalisme du Grand Dax (OITT), bâtiment existant assurant l'accueil du public et les fonctions d'information touristique et thermale de l'agglomération, présente des désordres et une vétusté nécessitant une opération de réhabilitation globale. Les travaux visent à remettre à niveau le clos-couvert (étanchéité, menuiseries), les réseaux techniques (électricité, CVC) et les finitions intérieures, ainsi qu'à améliorer les conditions d'accueil du public et la performance énergétique du bâtiment.

Cette opération s'inscrit dans la politique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax en matière de valorisation de son patrimoine bâti et de développement de l'offre touristique et thermale du territoire.

Lieu d'exécution :
Office Intercommunal de Tourisme et du Thermalisme du Grand Dax (OITT)
11 Cours du Maréchal Foch
40100 Dax

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 7 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Gros œuvre
02	Étanchéité et Isolation
03	Menuiserie extérieure, intérieure et cloisons modulaires
04	Plâtrerie et faux plafonds
05	Peinture et sols souples
06	Électricité
07	Chauffage, ventilation et climatisation (CVC)

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45454000-4	Travaux de restructuration

Lot(s)	Code principal	Description
01	45223220-4	Travaux de gros œuvre
02	45261420-4 45321000-3	Travaux d'étanchéification Travaux d'isolation thermique
03	45421000-4	Travaux de menuiserie
04	45410000-4	Travaux de plâtrerie
05	45442100-8 45432111-5	Travaux de peinture Travaux de pose de revêtements de sols souples
06	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
07	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, en cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée mais non imposée par le pouvoir adjudicateur, est un groupement conjoint avec mandataire solidaire ou un groupement solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le lot suivant :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
02	variante 1 Isolation thermique biosourcée des toitures terrasses RdC et R+2 variante 2 Isolation thermique biosourcée des combles

Les candidats peuvent faire une proposition pour l'une des deux variantes, ou les deux variantes.

⚠ **La réponse à la solution de base est obligatoire.**

2.4 - Développement durable

2.4.1 – Clause environnementale

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.4.2 - Clause d'engagement sur le respect mutuel et la lutte contre les comportements sexistes dans l'exécution du marché (axe social – Objectif 2 – Action 3 de la politique d'achats responsables du Grand Dax)

Le Grand Dax attache une importance particulière au respect du principe d'égalité entre les femmes et les hommes et, plus largement, à la lutte contre toute forme de discrimination dans le cadre de l'exécution de ses marchés publics.
À ce titre, tout comportement inapproprié, qu'il s'agisse d'attitudes, de propos ou de pratiques portant atteinte à la dignité des personnes, notamment à caractère sexiste, envers les usagers et usagères, ne sera pas toléré.
Le Grand Dax veille également à ce que l'ensemble des moyens humains mobilisés pour l'exécution du marché puissent exercer leurs missions dans un climat fondé sur le respect mutuel, la courtoisie et la dignité.
Conformément aux articles L.3221-2 et suivants du Code du travail, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de valeur égale doit être respectée. Tout manquement constaté au cours de l'exécution du marché pourra entraîner la résiliation du marché pour faute grave, conformément à l'article L.2195-3 1° du Code de la commande publique.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :
GALLIUM INGENIERIE
180 ALLEE DE CERES
40230 SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE
au titre du contrat de maîtrise d'œuvre énergétique n° 20260206 du 6 février 2026, comprenant les éléments de mission APS, APD, AT, PRO, ACT, VISA, DET, OPC et AOR.

Elle est représentée par M. Guillaume MAILLEN.

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre, GALLIUM INGÉNIERIE, dans les conditions définies au contrat de maîtrise d'œuvre visé à l'article 3.1.

3.3 - Contrôle technique

Les missions L, LE, SEI, TH-autres et HAND contrôle technique est assuré par :
SOCOTEC CONSTRUCTION
IMMEUBLE TOKI LANA

7 CHEMIN DE LA MAROUETTE
64100 BAYONNE

Le contrôleur technique est représenté par M. Alain BERGERET.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par :
VIGEIS 40
VILLAGE D'ENTREPRISES
525 RUE BERNARD PALISSY
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX

Le coordonnateur SPS est représenté par M. Xavier BEYRIE en binôme avec Céline BEYRIE.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : sur fonds propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, propre à chaque lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, propre à chaque lot
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), propre à chaque lot
- Le diagnostic amiante avant travaux,
- Le dossier « plans techniques »
- Le planning prévisionnel d'exécution des travaux
- Le PGC (Plan Général de Coordination) établi par le coordonnateur SPS
- Le Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT) établi par le contrôleur technique
- Le cadre de mémoire technique et environnemental (à compléter pour chaque lot)
- Le DUME en version modifiable et version XML (document « mkprgcn4 »). La version XML du DUME sert uniquement à remplir le document en version électronique sur le site indiqué à l'article 6.1

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : http://www.grand-dax.fr ou https://demat-ampa.fr (référence : 26GD064). Il est vivement conseillé à l'ensemble des candidats de s'inscrire et de s'identifier sur la plateforme de téléchargement afin de recevoir les "alertes de nouveaux documents". Les candidats sont informés que dans le cadre des échanges électroniques, l'utilisation de pseudonymes est interdite.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature :
telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Il n'est pas demandé de certificats de qualifications et/ou de qualité. Les candidats qui le souhaitent peuvent néanmoins fournir les certificats, ou équivalent, dont ils disposent.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Les candidats sont, également, autorisés à fournir un DUME électronique en le complétant directement sur le site suivant : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/

Pour cela, les candidats devront suivre la démarche suivante :
Au préalable, enregistrer sur votre ordinateur le document « **mkprgcn4** » fourni en version XML dans le présent DCE
1. Cliquer sur « ENTREPRISE » puis dans l'encadré « Vous êtes une entreprise, vous souhaitez : » cliquer sur « RÉPONDRE A UN DUME » ;
2. Pour y répondre, taper l'identifiant « **mkprgcn4** » dans l'encadré « Identifiant DUME de votre client » **ou** cliquer sur l'encadré « Déposez le DUME de votre client » puis » puis sélectionner le document « **mkprgcn4** » fourni en version XML que vous avez préalablement enregistré sur votre ordinateur ;
3. Ensuite, aller dans le menu déroulant pour choisir l'identifiant que vous souhaitez renseigner : Siret **ou** N° TVA Intracommunautaire **ou** structure hors UE **ou** RIDET **ou** N° Tahiti. Une fois, le type d'identifiant sélectionné, taper dans l'encadré « Identifiant » le numéro correspondant puis cliquer sur « Suivant » ;
4. La page s'affichant concerne la « Partie I: Informations concernant la procédure de passation et de marché et de l'Acheteur » du DUME, aucun champ n'est ici à remplir, vous pouvez cliquer une nouvelle fois en bas de la page sur « Suivant » ;
5. Aller dans « Partie II: Informations concernant l'opérateur économique » et compléter et vérifier les informations vous concernant dans les rubriques A, B, C et D puis cliquer sur « Suivant » ;
*Attention les champs suivis d'un * doivent obligatoirement être complétés pour accéder à la page suivante.*
6. Aller dans « Partie III : Motifs d'exclusion à prendre en compte dans le marché » et si vous n'êtes pas dans l'un des cas d'interdiction obligatoires et/ou facultatifs de soumissionner visés aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du code de la commande publique (A - Motifs liés à des condamnations pénales ; B - Motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale ; C - Motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle ; D - Motifs d'exclusion purement nationaux), cocher « oui » puis cliquer sur « Suivant »
7. Aller dans « Partie IV : Critères de sélection » et compléter les champs suivants :
B Capacité économique et financière
- Chiffre d'affaires annuel général (la période de référence est les 3 dernières années disponibles)
- Chiffre d'affaires annuel (spécifique) dans le domaine d'activité (la période de référence est les 3 dernières années disponibles)
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
C Capacité technique et professionnelle
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
8. Une fois ces champs complétés, cliquer sur « Suivant »
9. Aller dans « Partie VI : Déclarations finales » et compléter les champs « Dates » et « Localisation » puis cliquer sur « Etape suivante »
10. Cliquer sur « Finaliser »
11. Cliquer sur « Aperçu », un aperçu du document complété doit s'afficher
12. Aller dans l'encadré « Exporter votre DUME » cliquer sur « XML + PDF » (vous permettant d'avoir les versions .pdf et .XML du DUME complété) puis cliquer sur « Télécharger »
13. Enregistrer le dossier en version .zip sur votre ordinateur sans en changer le nom et le joindre tel quel à votre proposition au titre de votre candidature.

Les candidats peuvent, également, fournir un DUME électronique via la plateforme de la Commission européenne accessible à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre (pour tous les lots) :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, propre à chaque lot soumissionné	Oui
La Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) propre à chaque lot soumissionné	Oui
Le cadre de mémoire technique et environnemental	Non
L'attestation de visite	Oui
Les fiches techniques et certifications des matériaux/équipements proposés	Non
Le planning détaillé d'exécution, faisant apparaître les phases critiques, interfaces et jalons	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :
Contact : M. Thomas THIERRY (ou Pascal DUTOURNIER), Direction Bâtiment
service.batiment@grand-dax.fr
Visite n°1 : 10 novembre 2026 à 9h00
Visite n°2 : 19 novembre 2026 à 9h00

Le cas échéant, d'autres dates de visite pourront être prévues.

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :
" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le

titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://demat-ampa.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

La transmission des documents sur un support papier, sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...), par télécopie ou par courriel n'est pas autorisée et entraînera l'irrégularité de la candidature et de l'offre.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Pour le dépôt des candidatures et des offres, la taille maximale autorisée par fichier est de 1 Go. En revanche, le volume total cumulé des fichiers ainsi que leur nombre ne sont pas limités. Il est recommandé, en cas de transmission de plusieurs documents, de regrouper ceux-ci dans un ou plusieurs dossiers compressés afin d'en faciliter le dépôt.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Si un virus est détecté dans la copie de sauvegarde ou si elle n'a pas été ouverte alors elle est détruite. Cependant, si elle a été ouverte, elle est conservée pendant une durée minimale de cinq ans (article R. 2184-8 du code de la commande publique).

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Communauté d'Agglomération du Grand Dax

Service de la Commande Publique
20 Avenue de la Gare
CS10075
40102 DAX CEDEX

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :
· Format Word («.doc») (version Word 97 et postérieures) ou Open Office writer (.odt) · Format Acrobat («.pdf») (version Acrobat 5 et postérieures) · Format Excel («.xls») (version Excel 97 et postérieures) ou OpenOffice calc (.odt)

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire au stade du dépôt de l'offre. Les candidats peuvent donc transmettre sur le profil d'acheteur une offre non signée. Toutefois, la signature électronique de l'offre sera exigée du candidat provisoirement retenu, avant notification d'attribution. Ainsi les candidats ne disposant pas de certificat de signature à la date de remise des offres sont invités à l'acquérir dans les meilleurs délais afin de pouvoir, le cas échéant, signer électroniquement le marché qui leur serait attribué.
Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'annexe 12 du code de la commande publique relative à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée à un niveau de garantie élevé, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS deux étoiles ou plus demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Toute offre reçue par courrier électronique sera automatiquement refusée.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations Le critère « prix des prestations », noté sur 40 points (représentant donc un coefficient de 40 %) : ce critère sera analysé au regard du montant total TTC indiqué par le candidat dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).	**40%**
2 – Valeur technique Le critère « valeur technique », noté sur 50 points (représentant donc un coefficient de 50 %) : ce critère sera apprécié au regard du cadre de mémoire technique et environnemental complété par le candidat selon les sous-critères suivants : • Sous-critère 2.1 – Méthodologie d'installation et maintien en fonctionnement – **10 points** 2.1.1. Modes opératoires et organisation du chantier (phasage des travaux, logistique, emprises et mesures de coactivité) 2.1.2. Maintien en fonctionnement et sécurité des occupants (continuité des accès, des réseaux en service, basculements planifiés et information des usagers) • Sous-critère 2.2 – Moyens humains et matériels dédiés au chantier – **10 points** 2.2.1. Moyens humains dédiés au chantier (composition de l'équipe dédiée et leurs qualifications/habilitations, organigramme opérationnel) 2.2.2. Moyens matériels/équipements dédiés au chantier (liste et adéquation des matériels et équipements propres au chantier) • Sous-critère 2.3 – Organisation pour respecter les délais – **15 points** 2.3.1. Planning détaillé d'exécution (présentation d'un planning détaillé d'exécution faisant apparaître les phases critiques, interfaces et jalons) 2.3.2. Gestion des aléas (méthodologie d'anticipation, mesures correctives prévues) • Sous-critère 2.4 – Hygiène et sécurité sur chantier – **5 points**	**50%**

2.4.1. Procédures internes et externes (procédures de prévention internes et interfaces sécurité avec exploitant/CSPS/occupants) 2.4.2 Gestion des EPI (adéquation par phase, distribution, vérification, contrôle du port des EPI) • Sous-critère 2.5 – Performances des matériels et matériaux proposés (au travers du contenu de fiches techniques, certifications et notices fabricants) – **10 points** La note totale sur 50 points est la somme des notes obtenues à chacun de ces cinq sous-critères.	
3 - Performances en matière de protection de l'environnement Le critère «Performances en matière de protection de l'environnement», noté sur 10 points (représentant donc un coefficient de 10 %) : ce critère sera apprécié au regard des éléments renseignés dans le cadre de mémoire technique et environnemental, selon les sous-critères suivants : • Sous-critère 3.1 – Moyens mis en œuvre pour réduire l'empreinte écologique du chantier (transport, consommations (eau, énergie), réemploi, et prévention des pollutions accidentelles) – **2 points** • Sous-critère 3.2 – Moyens pour réduire les nuisances sonores, olfactives et visuelles (organisation du chantier, dispositifs de protection et de signalisation, gestion des horaires et des flux d'intervention) – **4 points** • Sous-critère 3.3 – Traitement des déchets (processus de tri, stockage, évacuation, traçabilité, valorisation et filières utilisées) – **4 points** La note totale sur 10 points est la somme des notes obtenues à chacun de ces trois sous-critères.	**10%**
*Le cadre de mémoire technique et environnemental est limité à **20 pages maximum (hors annexes)**.* *Les annexes ne sont pas comptabilisées dans ce volume et ne font pas l'objet d'une notation propre ; elles sont susceptibles d'éclairer et de conforter l'analyse des sous-critères. Toute page supplémentaire au-delà du volume imposé ne sera pas prise en compte dans l'analyse.*	
TOTAL	**100%**

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les 4 candidats sélectionnés pour chaque lot. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Ces négociations pourront porter sur tous les éléments de l'offre, et notamment sur le prix. La ou les phases de négociation se dérouleront via la plateforme, ou le cas échéant, par téléphone. Le pouvoir adjudicateur indiquera sur sa demande au candidat les points pour lesquels des ajustements sont souhaités. A la suite des négociations, les candidats pourront proposer une nouvelle offre au pouvoir adjudicateur qu'il analysera selon les critères indiqués dans le présent règlement de consultation. Le silence gardé par le candidat au terme du délai pour remettre une nouvelle offre équivaudra à un refus de sa part de négocier plus avant, auquel cas sa dernière proposition sera considérée comme définitive.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que :
- le pouvoir adjudicateur récupère, via le profil d'acheteur ou tout autre support autorisé, les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. A défaut de pouvoir les récupérer, le candidat devra alors les produire au pouvoir adjudicateur.
- le candidat produise les pièces de son offre au format .pdf pour lesquelles une signature est exigée si elles n'avaient pas été produites initialement ou si l'offre a été modifiée depuis son dépôt initial.
Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.
Il est rappelé au candidat que le scan (numérisation) d'une signature manuscrite n'a pas valeur de signature électronique et que la seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'acte d'engagement du candidat. Ainsi, chaque pièce pour laquelle une signature est exigée fera l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Le candidat est toutefois invité à privilégier les formats XAdES et PAdES qui constituent les formats de signature utilisés par le pouvoir adjudicateur.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Echanges électroniques

Pour les échanges électroniques à intervenir en cours de procédure, les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur adressera ses correspondances à l'adresse électronique de l'expéditeur de l'offre sur le profil d'acheteur.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://demat-ampa.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est la suivante :

Tribunal Administratif de Pau
50 Cours Lyautey
64010 PAU CEDEX
Tél : 05 59 84 94 40
Télécopie : 05 59 02 49 93
Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.telerecours.fr